Révocation entière ou partielle de l'ajournement de la rente de vieillesse



1. Identité			318.386
Dans quel pays résidez-vous ?			
1.1 Nom			
indiquer aussi le nom de célibataire			
1.2 Tous les prénoms			
le prénom usuel en majuscules			
1.3 Date de naissance	1.4 Numé	ére	o AVS
	756		
jj, mm, aaaa			scription sans points et espaces. /S figure aussi sur la carte suisse d'assurance-maladie.
1.5 Sexe	1.6 Cour	rie	el
○ masculin ○ féminin			
1.7 Si le formulaire est rempli par un(e) représer	ntant(e), veuillez indiqu	er	l'adresse du représentant.
Nom, rue, NPA, lieu			
1.8 Des changements concernant votre situation demande de rente de vieillesse	n personnelle (état civil	l, a	adresse, etc.) sont-ils intervenus depuis votre
○ oui ○ non			
Remarque : Si oui, veuillez indiquer les modification justificatives correspondantes.	ns correspondantes dans	s I	es annexes 1, 2 et 3, et joindre les pièces
2. Versement de la rente			
2.1 A partir de quel mois la rente doit-elle être ve (au plus tôt le mois suivant la remise du présent for			
Année	Mois		
2.2 Le pourcentage de la rente de vieillesse ajou ⊙ oui ⊙ non	ırné doit-il être versé ei	n 1	totalité ?
2.3 Quel pourcentage de la rente de vieillesse so	ouhaitez-vous percevoi	r	?
Indiquez le pourcentage (20 % au minimum, 80 % a	-		ou le montant que vous souhaitez percevoir.
%	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·] [CHF
		ا ر ا	par mois
Remarque			

Le montant indiqué ci-dessus a une valeur indicative.

Remarque

Si vous avez continué d'exercer une activité lucrative après l'âge de référence, vous pouvez demander une seule fois un nouveau calcul de la rente de vieillesse qui tienne compte des revenus réalisés jusqu'à l'âge de 70 ans. La demande de nouveau calcul doit être demandée déposée indépendamment de la révocation de l'ajournement. A cet effet il convient de d'adresser le formulaire 318.383 - Nouveau calcu de la rente de vieillesse après l'âge de reference à la caisse de compensation compétente.

2.4 Versement de la rente

Titulaire du compte		
Nom et adresse de la banque / poste		
IBAN		
СН		

Le versement de la rente de vieillesse se fait directement sur le compte bancaire ou postal personnel de l'assuré(e):

Remarque:

Les demandes de versement à un tiers ou à une autorité doivent être présentées au moyen du formulaire ad hoc et dûment motivées.

318_386_online_2 - 756 2 / 6

Annexe 1 Identité

Etat civil		depuis	
		jj, mm, aaaa	
Existait-il un partenariat enregistré avant le mariage ? O oui O non		Date de l'enregistrement du parte	enariat
		jj, mm, aaaa	
Annexe : preuve de la conversion	on du partenariat enregistré en m	ariage	
Adresse			
Rue			no
NPA	Localité		
Téléphone / Portable			
Nationalité		•	
Nationalité			
Citoyenneté suisse depuis :		Lieu d'origine / Canton	
jj, mm, aaaa			
Existe-t-il une curatelle ?			
○ oui ○ non			
Si oui : Nom et adresse du curateur Siè	ge de l'autorité		
Nom, rue, NPA, lieu			
Siège de l'autorité de protection	de l'adulte		
Nom, rue, NPA, lieu			

A joindre : Copie de l'acte de nomination du curateur et la description des obligations et des tâches

318_386_online_2 - 756 3 / 6

Annexe 2 Données personnelles du conjoint/de la conjointe ou du partenaire enregistré/de la partenaire

enregistrée

Dans ce formulaire, le terme « partenaire » désigne a	aussi bien le conjoint ou la conjointe que le ou la partenaire enregistré(e).	
Nom		
indiquer aussi le nom de célibataire		
Tous les prénoms		
le prénom usuel en majuscules		
Date de naissance		
jj, mm, aaaa		
Est-ce que le/la partenaire a un no AVS ?	Numéro AVS	
O oui O non	756	
	13 chiffres, inscription sans points et espaces.	
	Le numéro AVS figure aussi sur la carte suisse d'assurance-maladie.	
Adresse		
Rue, no	NPA, Localité	
Téléphone / Portable	Courriel	
Nationalité		
Nationalité		
Citoyenneté suisse depuis	Lieu d'origine / Canton	
jj, mm, aaaa		

318_386_online_2 - 756 4 / 6

Annexe 3 Enfants

Droit à une rente pour enfant

Le droit à une rente pour enfant dure jusqu'à ce que l'enfant ait 18 ans révolus. Pour les enfants de plus de 18 ans qui suivent une formation, le droit subsiste jusqu'à la fin de la formation, mais au plus tard jusqu'à leur 25^e année. Il convient alors de joindre à la demande de rente le contrat d'apprentissage ou une attestation de l'établissement d'enseignement avec l'indication du début et de la fin probable de la formation.

Une attestation de formation doit également être jointe pour la durée de l'ajournement.

Remarque:

Veuillez indiquer les noms de tous ces enfants, même de ceux qui ont plus de 16 ans, qui sont adultes ou qui sont décédés.

Nom	Prénom		
Date de naissance	Ev. date du décès		
jj, mm, aaaa	jj, mm, aaaa		
Statut	de la / du partenaire		
O propre enfant O enfant du partenaire O enfant recueilli			
Les enfants adoptés sont assimilés aux enfants biologiques	nom, prénom, date de naissance		
Qui détient l'autorité parentale ?			
O autorité parentale conjointe O la mère O le père			
Nom	Prénom		
Date de naissance	Ev. date du décès		
jj, mm, aaaa	jj, mm, aaaa		
Statut	de la / du partenaire		
○ propre enfant○ enfant du partenaire○ enfant recueilli			
Les enfants adoptés sont assimilés aux enfants biologiques	nom, prénom, date de naissance		
Qui détient l'autorité parentale ?			
O autorité parentale conjointe O la mère O le père			

318_386_online_2 - 756 5 / 6

Annexes

Pieces jointes à la demande :
☐ Copie de l'acte de nomination du curateur
☐ Copie de la description des obligations et des tâches du curateur
□Procuration pour le représentant (original)
☐ Attestations de formation, d'établissements d'enseignement et d'employeurs pour les enfants en formation (copies)
□ Dispositif de jugement de divorce ou de séparation avec attestation de l'entrée en force, convention de divorce ou de séparation approuvée par un juge, acte de naissance des enfants, certificat de vie, acte de décès (copies)
□Demande de versement de prestations à un tiers ou à une autorité qualifiée (formulaire 318.182)
□Preuve de la conversion du partenariat enregistré en mariage
☐ Pour les enfants, joindre une copie du livret de famille, du certificat de famille ou de l'acte de naissance
□Autre

318_386_online_2 - 756 6 / 6